

## Constitution européenne et Constitution française

Par **Nounoupoun**, le **17/03/2007** à **09:24**

J'ai une question

si on parvenait à se mettre d'accord sur une Constitution Européenne (et à terme, on va y venir), celle-ci serait elle nécessairement supérieure à notre Constitution nationale?

Dans la logique, je dirai oui, et ce serait normal. Mais à ce moment là quelle serait encore la force de notre Constitution?

Par **sabine**, le **17/03/2007** à **12:31**

La constitution européenne, si elle existe, sera un traité international. Par conséquent, il faut se référer à la hiérarchie des normes "classiques" pour en déterminer sa force (image not found or type unknown)

Par **Nounoupoun**, le **17/03/2007** à **14:03**

Bah justement je ne pense pas.

Si Constitution Européenne il y a un jour, elle ne sera pas un simple traité commautaire.

L'acquis européen, auquel on a participé et adhéré, fait qu'on a délégué une partie de notre souveraineté à l'UE. Le CC l'a rappelé, le CE aussi (cf les arrêts récents sur le non contrôle des lois prises en application des directives européennes)

Une Constitution européenne serait plus qu'un simple traité. Elle serait le chapeau de l'UE, à l'image de notre Constitution française pour la France. Elle énoncerait des principes, un certain mode de fonctionnement ... On ne pourrait pas la considérer comme un simple traité international. Par ailleurs les traités communautaires sont plus que de simples traités internationaux (le principe valable pour les traités internationaux sur la réciprocité ne compte pas pour les traités signés par l'UE. On y adhère mais on en part pas)

dès lors: quelle pourrait être les relations entre une Constitution européenne et notre Constitution?

Par **romane**, le **17/03/2007** à **15:25**

de toute façon la constitution européenne ne pourrait être ratifiée par la France si elle n'est pas conforme à notre constitution qui lui est en théorie supérieure mais qui en pratique devra être modifiée en cas de divergence. dès lors il ne devrait pas y avoir d'opposition entre les 2.

cependant en theoris les principes de la hierarchie des normes prevot et on a beau parle de constitution, ca reste un traite auquel notre constitution es superieure...

Par **Nounoupoun**, le **17/03/2007** à **15:28**

Je suis d'accord avec toi sur le principe. Mais je faisais surtout allusion au jour où on construira véritablement une UE politique et ou on voudrait se doter d'une véritable Constitution (un peu type fédéraliste) ....

Par **sabine**, le **17/03/2007** à **15:30**

[quote="Nounoupoun":1i066y2l]Je suis d'accord avec toi sur le principe. Mais je faisais surtout allusion au jour où on construira véritablement une UE politique et ou on voudrait se doter d'une véritable Constitution (un peu type fédéraliste) ....[/quote:1i066y2l]

:wink:

Je crois que ce jour là n'est pas encore venu 